



Ville de Bazas
ÉCOUTER, PROPOSER, AGIR

V068-2020

Arrêté du 9 juin 2020
Portant sur la réouverture de certains équipements sportifs.

Le Maire de BAZAS

Vu, le code général des collectivités territoriales ;

Vu, l'évolution sur le territoire national de l'épidémie de coronavirus COVID-19 ;

Vu, le décret n° 2020-663 du 31 mai 2020, prescrivant les mesures nécessaires pour faire face à l'épidémie du COVID 19 dans le cadre l'état d'urgence sanitaire l

Vu, les recommandations gouvernementales, les décisions du ministère des sports et les protocoles mis en place par les fédérations ;

Considérant qu'il est de la responsabilité de chaque président de clubs sportifs de faire respecter à ses adhérents les règles de sécurité et de mettre en place les protocoles demandés par le gouvernement et la mairie de Bazas, celle-ci dès lors qu'il s'agit de l'occupation des espaces et équipements publics mis à disposition :

ARRETE

Article 1^{er} :

L'utilisation des équipements sportifs est de nouveau possible, en respectant scrupuleusement toutes les recommandations sanitaires qui y seront affichées.

Article 2 :

Il est obligatoire de fournir un protocole sanitaire à la mairie de Bazas pour chaque association, sans quoi l'accès aux équipements ne sera pas autorisé.

Article 3 :

L'accès aux toilettes, vestiaires et club house reste interdit jusqu'à nouvel ordre.

Article 4 :

Le présent arrêté sera affiché sur tous les équipements sportifs de la ville de Bazas.

Article 5 :

Mme la Directrice Générale des Services de la Mairie, la Police Municipale et tout agent de la force publique sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BAZAS, le 9 juin 2020

Le Maire,
Isabelle Dexpert.



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Chemins de Saint-Jacques-
de-Compostelle en France
inscrits sur la Liste du
patrimoine mondial en 1998



Tél. 05 56 65 06 65 • Fax. 05 56 65 06 66 • www.ville-bazas.fr • e-mail : secretariat@ville-bazas.fr
Tout courrier doit être adressé impersonnellement à : Monsieur le Maire de Bazas - Hôtel de ville - 33430 BAZAS